UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE | Normandie Université | CFC CFA CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE ET PAR ALTERNANCE

Mise à jour : 05/12/2022

COUP DE POUCE À L'EMBAUCHE DES ALTERNANTS

Dans le cadre du plan de relance de l'alternance, le Gouvernement maintient 4 mesures d'aide. Ces mesures sont applicables pour les formations jusqu'à bac +5.

1 AIDE FINANCIÈRE pour les entreprises privées

Accordée pour la 1ère année des contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2023
aux entreprises qui embauchent des alternants

6000 euros
pour l'embauche d'alternants

Sans condition
dans les entreprises de moins de 250 salariés

Si au moins 5% d'apprentis
dans leurs effectifs d'ici 2021 pour les entreprises de plus de 250 salariés

2 DÉLAI accordé aux candidats

Jusqu'à 3 mois
pour trouver une entreprise et signer un contrat d'apprentissage.

Pendant cette période, le candidat pourra intégrer la formation et suivre l'ensemble des cours (dans la limite des places disponibles)

3 ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Les candidats à l'alternance
se verront accompagnés pour trouver une entreprise

4 AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE pour les apprentis des entreprises privées

Plafonnée à 500€
et versée par les OPCO aux organismes de formation qui font le lien avec les candidats, comme le prévoit la loi du 5 novembre 2018